

## Procès-Verbal

### Séance du 30 Janvier 2024

L' an 2024 et le 30 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES sous la présidence de M SOUCHET Christophe, Maire

**Présents** : M. SOUCHET Christophe, Maire, M. MARTEAU Mathieu, M. BENAULT Jean-Michel, M. PECHEUX Cédric, M. NEAU Nicolas, M. VANNIER Clément, M. CATHERINE DIT CARIOT Eric, M. DIAS Jean Philippe, M. LEJARD Jean-Luc, M. DAVID Gérard

Excusé:M. SEGANTI Laurent

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 23/01/2024 **Date d'affichage** : 23/01/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture le : 06/02/2024 et publication ou notification du : 06/02/2024

**A été nommé secrétaire** : M. VANNIER Clément

### SOMMAIRE

Choix de l'entreprise - réalisation d'un aire de retournement au Moulin - D\_2024\_001

Choix de l'entreprise - Achat de la mobilier urbain - D\_2024\_002

Demande de subvention au titre de la DETR 2024- ESPACE CINERAIRE DU CIMETIERE - D\_2024\_003

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024- LA MARE - D\_2024\_004

Demande de subvention à l'association SAUVEGARDE DE L ART FRANÇAIS - D\_2024\_005

Le précédent compte rendu de la séance du 12 décembre 2023 est lu et approuvé à l'unanimité.

Le quorum est respecté , Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose à son assemblée de compléter l'ordre du jour par le point suivant:

Choix de l'entreprise - Achat de la mobilier urbain - D\_2024\_002

#### **Choix de l'entreprise - réalisation d'un aire de retournement au Moulin réf : D 2024 001**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'impossibilité de faire demi tour pour le camion de la sirtomra dans l impasse du Moulin,

Vu le projet de modification du portail d'un administré impasse du Moulin,

il conviendrait de créer une aire permettant aux véhicules de faire demi tour.

Le SIRTOMRA a été consulté pour convenir d'un croquis, aux fins de réaliser une aire de retournement permettant l'enlèvement des ordures ménagères. Ainsi les entreprises ont été consultées, le devis de l'entreprise DECROIX de TRINAY est la mieux disante et s'élève à 2 867,00 € HT soit 3 440,40 € TTC

Le SIRTOMRA ne dispose pas de financement pour ce type de travaux et propose un point de collecte au bord de la route de Saint Lyé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

**CHARGE M Le Maire d'obtenir un cofinancement des administrés domiciliés au Moulin pour cofinancer la réalisation de l'aire de retournement au Moulin.**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

### **Choix de l'entreprise - Achat de la mobilier urbain réf : D 2024 002**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le besoin de renouveler les filets de foot ,

Vu le besoin de renouveler nos panneaux electoraux,

Vu le besoin de compléter notre espace d'affichage,

Vu le besoin de compléter les bancs à l'Eglise,

Ainsi les entreprises ont été consultées.

Le devis de l'entreprise ADEQUAT Située à Valence dont le montant s'élève à 3 802.96 € HT soit 4 563.55 € TTC est la mieux disante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **Valide le projet d'acquisition de mobilier urbain , et Accepte le devis proposé par l'entreprise ADEQUAT dont le montant s'élève à 3 802,96 HT soit 4 563.55 € TTC.**

**La dépense sera inscrite au BP 2024 à l'imputation 2158 opération MOBILIER URBAIN**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2024- ESPACE CINERAIRE DU CIMETIERE réf : D 2024 003**

Monsieur le Maire propose au Conseil de définir les travaux à entreprendre en 2024 afin de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la Detr 2024-

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur différentes thématiques,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le projet "EQUIPEMENT et AMENAGEMENT DU CIMETIERE " est éligible à la DETR 2024 au titre de la catégorie funéraire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- Adopte le projet "EQUIPEMENT et AMENAGEMENT DU CIMETIERE "**

Retient le projet de création d'un espace cinéraire au Cimetière 12 752,36 € HT

Retient l'acquisition d'une Sarcleuse motorisée (entretien du cimetiere) 2 076,00 € HT

Retient la restauration des gravures de la sépulture à charge de la commune, de M CHALLINE 333,33 € HT

Retient la restauration des gravures du monument aux morts de la place 625,00 € HT

dont les devis s'élèvent à 15 786,69 € HT

-ADOPTE le plan de financement ci dessous:

Dépense		Recette	
Devis espace cinéraire	12 753 €	Département VOLET 3 40%	6 315 €
Devis sarcleuse	2 076 €	DETR 40 %	6 315 €
Devis gravure sépulture	333 €		
Devis gravures monument	625 €	Commune autofinancement 20 %	3 157 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 787 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 787 €</b>

-SOLLICITE une subvention DETR 2024 de 6 315 € auprès de l'Etat correspondant à 40 % du montant du projet EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU CIMETIERE 2024,

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024- CENTRE BOURG réf : D 2024 004**

Monsieur le Maire propose au Conseil de définir les travaux à entreprendre en 2024 afin de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Loiret au titre de la DETR 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur différentes thématiques,

Vu le besoin de restaurer le mur de la mare,

Vu la nécessité d'embellir notre coeur de village,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet "EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG" est éligible à la DETR 2024 au titre de la catégorie aménagement du centre ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**- ADOPTE le projet " EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG"**

- Retient la restauration du mur de la mare et l'habillage du transformateur électrique, dont le montant des devis s'élèvent à 33 551 € HT

-ADOPTE le plan de financement ci dessous:

Dépense		Recette	
Devis MACONNERIE	30 951 €	Département VOLET 3 40%	13 420 €
Devis HABILLAGE	2 600 €	DETR 40 %	13 420 €
		Commune autofinancement 20 %	6 711 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 551 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 551 €</b>

-SOLLICITE une subvention DETR 2024 de 13 420,00 € auprès de l'Etat correspondant à 40 % du montant du projet EMBELLISSEMENT DU CENTRE BOURG,

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

**Demande de subvention à l'association SAUVEGARDE DE L ART FRANCAIS réf : D 2024 005**

Monsieur le Maire propose au Conseil de définir les travaux à entreprendre en 2024 ,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur différentes thématiques,

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Le projet "RESTAURATION DE L EGLISE SAINT DENIS" est éligible aux aides financières accordées par l'Association SAUVEGARDE DE L ART FRANCAIS.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Adopte le projet "RESTAURATION DE L EGLISE SAINT DENIS "**

Retient le projet de remplacement des gouttières 3 676,65 € HT

Retient le projet de ravalement du coté 11 136,00 € HT

Retient le projet de ravalement du coté 6 496,00 € HT

dont les devis s'élèvent à 21 308,65 € HT

SOLLICITE une subvention à l'association la SAUVEGARDE DE L ART FRANCAIS afin de cofinancer cette opération de restauration de l' Eglise Saint Denis, au taux maximal.

Précise que la commune de TRINAY doit autofinancer 20 % minimum du montant HT de l'opération

-ADOPTE le plan de financement ci dessous:

Dépense HT		Recette HT	
Devis gouttières	3 677 €	SAUVEGARDE DE L ART FRANCAIS 80%	17 047 €
Devis ravalement	11 136 €		
Devis ravalement	6 496 €	Commune autofinancement 20 %	4 262 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 309 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 309 €</b>

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

## **Questions diverses :**

### **Logement communal**

Monsieur le Maire propose à la réflexion une autre gestion du logement au profit de la mairie.

La commune pourrait bénéficier d'une salle à l'étage, d'une cuisine, d'un wc avec un accès direct face à la porte actuelle de la Mairie.

### **Fiscalité de la commune:**

Un jeune agriculteur qui vient de s'installer sur Oison a sollicité la Commune quant à l'exonération possible de 50 % de la taxe foncière. M le Maire propose à la **réflexion la mise en place de cette exonération de manière à favoriser l'installation des Jeunes Agriculteurs (JA)** sur notre Commune.

La Délibération est à prendre avant le 1er octobre pour une application en janvier n+1.

M le Maire propose également à la **réflexion l'exonération de la taxe d'aménagement ( TAM)** relative à la construction des abris de jardins inférieur à 20 m<sup>2</sup> .

M le Maire propose également à la **réflexion l'exonération de la taxe foncière** relative aux logements neufs économes en énergie.

### **TRI DES BIO DECHETS ( déchets verts et de cuisine)**

Depuis le 1er janvier 2024 les déchets de cuisine ne doivent plus être mélangés avec le reste de vos poubelles.

Le composteur que vous utiliserez pour composter vos déchets verts est subventionnable par le SIRTOMRA à hauteur de 30 € ( envoyer leur votre facture - rib et justificatif de domicile)

IL est rappelé que les déchets verts (jardin) sont à déposer dans les végétères.

### **M PASCAL PERDEREAU a été élu Président du Conseil d'exploitation de l'eau de la CCBL.**

L'interconnexion du réseau d'eau de TRINAY a fait l'objet de demande de subvention.

L'interconnexion pourrait se faire de château d'eau à château d'eau.

### **INSEE - L INSEE nous fait part de la population totale au 1er janvier 2024 = 213 habitants**

Lecture des Remerciements de Mme DELAVALLE

vendredi 26 janvier: une pollution hydrocarbure a eu lieu devant la mare de TRINAY

vendredi 26 janvier : Décès de M BALTAZAR Abel et Julio à leur domicile.

**Rappel - le stationnement du camion, rue de Saint Lyé à Bouilly et rue du Moulin sur le trottoir est INTERDIT (souci de croisement des véhicules, et drainage des eaux pluviales).**

### **Dates à retenir :**

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) fixée au 5 mars à 18h en mairie.

Commission Finance fixée au 15 février à 18h : Résultats de l'exercice 2023, Compte de gestion 2023, Fond de roulement eau à reverser à la CCBL, subventions allouées aux associations, FCTVA, prévision budget 2024

### **SAMEDI 9 MARS -RANDONNEE TRINAY PROPRE départ dès 9h à l'atelier**

le SIRTOMRA est sollicité pour nous accompagner.

Séance levée à: 22:00

Le Maire

Christophe SOUCHET

En mairie, le 06/02/2024

Secrétaire de séance

M. VANNIER Clément